Multihabitation 5 -- UFG

Haut du formulaire



Bas du formulaire

Fort du succès des SCPI de la gamme Multihabitation, le Groupe UFG propose, dans la continuité, Multihabitation 5, sa SCPI de défiscalisation Scellier.
Sur le modèle de ses aînées, cette SCPI conserve les mêmes modalités de fonctionnement, la même stratégie d'investissement et les mêmes avantages dans un nouveau cadre fiscal, celui du dispositif Scellier.

Le dispositif Scellier, au coeur de la SCPI Multihabitation 5, permet à ses associés de bénéficier de deux mesures fiscales importantes :
- Une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 25 % du montant total de parts souscrites dans la limite de 300 000 €, pour les souscriptions réalisées en 2009 et 2010.
- Une possibilité de report de réduction d'impôt dans le cas où celle-ci serait supérieure à l'impôt dû au titre d'une année.

Nature
SCPI à fiscalité Scellier

Prix de souscription au 01/01/2010 : 1 500,00 €

Durée : 13 ans

Minimum de souscription : 5 parts

Jouissance de parts :
Les parts portent jouissance le 1er jour du mois qui suit le mois de souscription. Toute souscription reçue après la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.

Distribution des revenus : semestrielle

Exemple :
Souscription de 50 parts soit un montant de

75 000 €
=> Réduction d'impôt de 18 750 € (25% répartis sur 9 ans)
=> Possibilité de report de la réduction d'impôt dans le cas où celle-ci serait supérieure à l'impôt dû au titre d'une année.